



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 30 août 2019

Communiqué de presse

Lancement du 2ème AAP pour l'émergence, la reconnaissance et l'animation des Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental (GIEE) en Martinique

La Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt lance trois appels à projets pour :

- **1 – L'Émergence de GIEE** : cet appel à projet s'adresse aux collectifs en cours de formation souhaitant se faire financer la construction d'un projet sur 12 mois maximum et un dossier de demande de reconnaissance en tant que GIEE.
- **2 – La Reconnaissance de GIEE**: cet appel à projet s'adresse aux collectifs souhaitant s'engager dans un projet pluriannuel de modification ou de consolidation de pratiques agro écologiques, et obtenir l'agrément GIEE.
- **3 – L'Animation de GIEE** : cet appel à projet s'adresse aux GIEE souhaitant se faire financer l'animation de leur plan d'action sur 3 ans maximum.

Les projets proposés devront obligatoirement viser la performance économique, environnemental et sociale. D'autres critères pourront être pris en compte pour sélectionner les projets retenus tels que la pertinence technique des actions, la plus-value de l'action collective, le caractère innovant du projet, la qualité du partenariat ou la durée et pérennité du projet.

La date limite de dépôt des candidatures à la DAAF de Fort-de-France est fixée au **lundi 30 septembre 2019 à 12 heures**. Les documents relatifs à cet appel à projet et les renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être consultés à la DAAF de Martinique, Service Agriculture et Forêt, Jardin Desclieux - BP 642 - 97262 FORT-DE-FRANCE CEDEX ou par courriel : daaf972@agriculture.gouv.fr (tel. 05 96 71 20 40)

Ainsi que sur Internet :

- <http://daaf.martinique.agriculture.gouv.fr/Appels-a-projets-consultations>
- <http://www.martinique.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets>

Les GIEE sont des collectifs d'agriculteurs de Martinique et, le cas échéant, d'autres partenaires, qui s'engagent dans un projet pluriannuel de modification ou de consolidation de leurs pratiques en visant à la fois des objectifs économiques, environnementaux et sociaux, et à ce titre reconnus par l'Etat.

Tout collectif doté d'une personnalité morale dans laquelle des agriculteurs locaux détiennent ensemble la majorité des voix au sein des instances de décision peut être reconnu au titre de son projet. La démarche doit venir des agriculteurs de Martinique eux-mêmes en associant plusieurs exploitations sur un territoire cohérent favorisant les synergies.

L'évolution des systèmes de production envisagée devra contribuer à améliorer la compétitivité des exploitations agricoles tout en utilisant et préservant les écosystèmes sur lesquels s'appuie l'activité agricole.

Contact réservé aux médias :

Florence BERTHET 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42 - florence.berthet@martinique.pref.gouv.fr

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 – ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

1/1